



! MON PERMIS D'ASSURER N'EST PAS UN ACQUIS DÉFINITIF

JE NE SUIS PAS À L'ABRI D'UN RETRAIT DE POINT OU D'UNE PERTE DE PERMIS

Si vous perdez vos 12 points vous ne pourrez plus grimper ni assurer et devrez repasser des tests



- Mes **cheveux** longs ne sont pas attachés
- Je porte encore des **bijoux**



- Nœud de 8 mal fait
- Agitation dans la salle



- Je fais descendre trop rapidement le grimpeur
- Le mousqueton à vis n'est pas fermé (visé)
- Je n'assure pas la parade en bloc



- Je mets le **doigt** dans un **point d'ancrage**
- Je place le **panier** à l'envers
- Je **contre assure** mal (corde trop tendue / molle, trop loin de l'assureur)



- Je **démarre** une voie sans feu vert
- Je n'assure pas correctement
- Mon attitude est **dangereuse** (chahut, course, non respect des consignes,...)